



# GRAND POITIERS 35H MAIS EN PLUS!



Syndicat CGT des territoriaux de Poitiers  
[www.cgterritoriauxpoitiers.org](http://www.cgterritoriauxpoitiers.org)  
[syndicat.cgt.poitiers@gmail.com](mailto:syndicat.cgt.poitiers@gmail.com)  
05.49.03.52.36

Les mesures négatives s'accumulent pour les agents de la fonction publique : **gel de la valeur du point d'indice, hausse de la CSG, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120 000 suppressions d'emplois** sur les trois versants de la fonction publique...

**« Aucun agent ne perdra lors de la future création de la communauté urbaine. Je vous demande de passer ce message. »**

*Alain Claeys 24 novembre 2016*



**NON à la régression sociale !**

Le projet de règlement intérieur sur le temps de travail harmonisé qui sera présenté au CT du 10 novembre tend à démontrer le contraire. En effet la collectivité souhaite, sous le prétexte d'« obligation », faire voter une nouvelle délibération afin d'aligner le temps de travail annuel de **tous les agents de la communauté urbaine à 1607 heures théorique, soit un temps de travail effectif de 1589 heures.**

# FIER-E-S D'ÊTRE FONCTIONNAIRES!

**Une attaque en règle du protocole ARTT dont nous sommes tous la variable d'ajustement !**

- » Suppression de trois jours mobiles ;
- » Autorisations Spéciales d'Absence (garde d'enfant, décès, mariage...) calculés sur la durée de 7h par jour quel que soit le temps de travail de l'agent ;
- » Impossibilité de faire la semaine de 4,5 jours ;
- » Suppression de la majoration de 25% des heures supplémentaires récupérées ;
- » Fin du ticket restaurant d'une valeur de 7,50€ avec une prise en charge de 60% de la part de l'employeur (pays Méluusin) ;
- » Fin des congés d'ancienneté de 0,5 jour tous les 5 ans (Valvert du Clain et Pays Méluusin) ;
- » Obligation de poser ses congés au plus tard le 30 Novembre de chaque année ;
- » Les Autorisations Spéciales d'Absence liées au conjoint sont accordées uniquement aux agents mariés ou pacsés, mais ne sont pas reconnues aux agents vivant en concubinage ;
- » Etc.

**La CGT s'est toujours opposée à la remise en cause du protocole ARTT** et a toujours œuvré pour son amélioration dans l'intérêt des agents.

**La CGT revendique la sauvegarde du protocole existant** et n'acceptera sa modification uniquement sur des objectifs d'**améliorations conséquentes pour aller vers les 32 heures.**

Quelle que soit la **catégorie A, B ou C** à laquelle on appartient, notre **mobilisation doit être ample et unitaire** pour que ce projet néfaste ne devienne pas une réalité et entraîne **d'autres reculs sociaux** quand viendront les « négociations » sur le régime indemnitaire.

# SAUVONS NOTRE PROTCOLE ARTT

**ASSEMBLEE GENERALE  
DU PERSONNEL**

7 novembre 2017  
14h00 Salle des Castors  
(Buxerolles)

## Ce que veut faire notre employeur !

Actuel Protocole ARTT	Futur Protocole ARTT
25 jours de congés	25 jours de congés
2 jours de fractionnement	2 jours de fractionnement de <b>7H</b> si respect des règles. <b>Peu d'agents bénéficieront des deux jours</b>
0 à 20 jours d'RTT	0 à 20 jours d'RTT
4 jours mobiles	<b>1 jour mobile</b>
<b>Temps de travail calculé en fonction des jours fériés et des congés fixes</b> (RTT et Jour mobiles inclus). Le temps de travail varie entre 1551H et 1579H annuelles.	Temps de travail fixe <b>1589H annuelles</b> Soit de <b>10H à 38H supplémentaires</b> selon les années. Les <b>RTT deviennent la variable</b> .
<b>Autorisations Spéciales d'Absence</b> (garde d'enfant, décès, mariage...) calculées en fonction du <b>temps travail effectif de l'agent</b>	<b>Autorisations Spéciales d'Absence</b> calculées sur la durée de <b>7H par jour quel que soit le temps de travail effectif</b> - Récupération sur les RTT du temps non fait pendant ces jours exceptionnels

**TOUS EN GREVE LE 10 NOVEMBRE  
RENDEZ-VOUS À 9H00  
COUR DE LA MAIRIE  
POUR LE RETRAIT DU PROJET  
D'HARMONISATION DU  
TEMPS DE TRAVAIL**

**TU VEUX :**  
FAIRE VALOIR TES DROITS  
PRÉSERVER L'EMPLOI  
UN MEILLEUR SALAIRE  
GARANTIR TON AVENIR  
LUTTER CONTRE  
LES DISCRIMINATIONS  
ÊTRE ENTENDU  
SYNDIQUE-TOI !